

SÉNAT DU CANADA

BILL K⁵.

Loi pour faire droit à Dorothy Esme Graham Snell.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Dorothy Esme Graham Snell, demeurant en la ville de Mont-Royal, province de Québec, épouse de Harold Merry Snell, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt- 5 quatrième jour de décembre 1941, en ladite cité, et qu'elle était alors Dorothy Esme Graham, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont 10 été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Dorothy Esme Graham 15 et Harold Merry Snell, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Dorothy Esme Graham de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser 20 si son union avec ledit Harold Merry Snell n'eût pas été célébrée.